

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024

N° 2024/01.01

L'an deux mil vingt-quatre et le onze janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs

Date de convocation : 05/01/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. ASSOGBA Guillaume, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme PELLETIER Catherine (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme DOLBAU Marie-Noëlle), M. CŒUR Sébastien (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

Secrétaire élu : M. ASSOGBA Guillaume.

Objet de la délibération: APPEL D'OFFRES « RÉHABILITATION DE LA MAISON DU COQUETIER » : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de la Maison du Coquetier. Il rappelle que l'appel d'offre public à la concurrence a été lancé le 30 octobre 2023 sous la forme de procédure adaptée ouverte pour un coût prévisionnel de 313 350 € HT.

Les critères de sélection des offres ont été définis comme suit :

1. Le prix – 40%,
2. La Valeur Technique – 60%. 3 sous-critères :
 - Méthodologie d'intervention sur le chantier noté sur 4(x1)
 - Moyens mis à disposition pour le chantier noté sur 4 (x0.75)
 - Références des produits employés pour le chantier noté sur 4 (x0.75)

Monsieur le Maire présente le résultat du marché. Il précise que le lot 3 « Charpente – Couverture – Zinguerie » n'a reçu aucune proposition à la date de remise des offres du 1^{er} décembre 2023.

La commune a donc sollicité l'entreprise JTCA située sur Chazelles-sur-Lyon qui, après visite des lieux, a remis une proposition financière le 19 décembre 2023.

Il précise qu'après analyse des dossiers et après négociations, le projet s'élève à 280 024.7 € HT.

M. Fabien MALIGEAY, membre du Conseil, étant partie prenante, s'abstient de tous commentaires et ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N° et intitulé du lot concerné	Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue En HT
1- Maçonnerie	Luc Moulard Construction & fils 151 allée des chênes rouges 42110 PONCINS	56 920,00 €
2- Façades	SARL Fernandez 34 rue Jacques Brel 42650 SAINT JEAN BONNEFOND	24 932.08 €
3- Charpente – Couverture - Zinguerie	EURL JTCA 174 allée de Neyrieux 42140 VIRIGNEUX	21 875.48 €
4- Menuiserie extérieure et intérieure	MENUISERIES ESCALIERS GIRIN 109 chemin du sec 42140 CHAZELLES-SUR-LYON	44 543.03 €
5- Serrurerie	SARL FAYOLLE 111 Le Haut de la Guilletière 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	24 023.87 €
6- Plâtrerie – Isolation - peinture	ETABLISSEMENTS LARDY SAS 119 Chemin de pressin 69230 SAINT GENIS LAVAL	40 362.61€
7- Carrelage Faïence	SELIFIDA Carrelage 468 rue de la Casette ZA des plaines 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT	13 907.63 €
8- Electricité – Photovoltaïque	CMP BAYLE 9002 Rue Gustave Eiffel 42350 LA TALAUDIÈRE	27 027.00 €
9- Plomberie	Entreprise LORNAGE Frères 12 place de la Fontaine 42140 VIRICELLES	26 433.00 €
Total base HT :		280 024.70 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse et de l'ensemble des critères et des offres,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. Guillaume ASSOGBA,

